

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2022 A 20H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Pascal HAYS, Virginie LE LABOURIER, Laurence DREANO, Isabelle LANTRIN, Nadine GUEREC, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Valérie CHAMAILLARD, Hélène DREANO.

Excusé (s) : Jean-François KERDAL.

Monsieur Jean-François KERDAL a donné pouvoir à Monsieur Pascal HAYS.

Monsieur Guénhaël THOMAS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 28 février 2022.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **approuve**, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la dernière séance.

2) Modification de l'ordre du jour.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, les membres du conseil municipal **autorisent** le Maire à rajouter à l'ordre du jour de la séance, le vote des taux d'imposition des taxes locales directes 2022.

3) Approbation des comptes gestion 2021 du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'Assainissement et du Lotissement.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, après délibération, **approuve**, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du budget communal, du budget Assainissement et du budget du Lotissement La Croix du Marais visés et certifiés par le trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ces comptes de gestions qui sont conformes aux résultats comptables de l'année, à savoir,

	<i>Investissement</i>	<i>Fonctionnement</i>
Budget Commune	254 752,53 €	316 227,93 €
Budget Assainissement	27 446,73 €	- 1 654,74 €
Lotissement	-40 687,92 €	41 807,48 €

4) Vote des comptes administratifs 2021 du budget principal de la commune et des budgets annexes de l'assainissement et du Lotissement.

Considérant que Monsieur BOUEDO s'est retiré et a laissé la présidence de la séance lors des votes des comptes administratifs à Monsieur Hervé LE GAL, premier adjoint au Maire,

Après lecture et délibération, et à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante vote les résultats de 2021 des trois budgets, comme présentés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL				
	2021	Dépenses	Recettes	
Réalizations	Section de fonctionnement	323 691,51 €	484 744,40 €	
	Section d'investissement	104 495,49 €	181 266,95 €	
	Total	428 187,00 €	666 011,35 €	
Restes-à-Réalisés	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	50 654,00 €	0,00 €	
Résultats reportés	Section de fonctionnement		155 175,04 €	
	Section d'investissement		177 981,07 €	
Résultats de clôture	Section de fonctionnement	323 691,51 €	484 744,40 €	316 227,93 €
	Section d'investissement	104 495,49 €	181 266,95 €	254 752,53 €

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT				
	2021	Dépenses	Recettes	
Réalizations	Section de fonctionnement	39 441,92 €	41 420,16 €	
	Section d'investissement	17 580,61 €	20 616,50 €	
	Total	57 022,53 €	62 036,66 €	
RAR	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Résultats reportés	Section de fonctionnement	-3 632,98 €		
	Section d'investissement		24 410,84 €	
Résultats de clôture	Section de fonctionnement	39 441,92 €	41 420,16 €	-1 654,74 €
	Section d'investissement	17 580,61 €	20 616,50 €	27 446,73 €

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT				
	2021	Dépenses	Recettes	
Réalizations	Section de fonctionnement	38 869,51 €	65 512,92 €	
	Section d'investissement	40 687,92 €	37 769,35 €	
	Total	79 557,43 €	103 282,27 €	
Résultats reportés	Section de fonctionnement	0,00 €	15 164,36 €	
	Section d'investissement	-37 769,35 €		
Résultats de clôture	Section de fonctionnement	38 869,51 €	65 512,92 €	41 807,48 €
	Section d'investissement	40 687,92 €	37 769,35 €	- 40 687,92 €

et décide de reporter aux budgets 2022 les résultats présentés ci-dessus.

5) Eglise : Indemnité gardiennage 2022.

Le conseil municipal, après délibération, **décide, à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2022.

6) Chapelle : Indemnité gardiennage 2022.

Le conseil municipal, après délibération, **décide, à l'unanimité des membres présents**, de verser une indemnité de 200,00 € pour le gardiennage de la Chapelle au titre de l'année 2022.

7) Fermage 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents**,

- **maintient** le loyer de fermage à 65,22 € l'hectare soit 105,00 € pour l'année 2022, concernant la parcelle WD n°52 exploitée par Monsieur MASSARD Ludovic,

- **maintient** le loyer de fermage à 75,22 € l'hectare soit 150,00 € pour l'année 2022, concernant la parcelle WD n°68 exploitée par la SCI Union des Champs.

8) Chenil services – renouvellement du contrat de prestation de fourrière animale.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **autorisent, à l'unanimité des membres présents**, le Maire à signer le renouvellement du contrat de prestation de fourrière animale, au tarif annuel de 862,37 € ht qui prendra effet au 13 juin 2022.

9) Vote des taux d'imposition 2022 des taxes locales.

Après étude des produits attendus, des besoins de la commune et au vu du projet de Budget Primitif, l'assemblée délibérante, **et à l'unanimité des membres présents, maintient** les taux des deux taxes pour l'année 2022 de la manière suivante :

- **Foncier Bâti : 34,34 %**

- Foncier Non Bâti : 46,14 %.

Questions diverses.

La prochaine séance est fixée au 11 avril 2022.

FIN DE LA SEANCE A 21 heures 45.